

Image not found or type unknown



Accusé de recel de bien volé

Par **lyonn97**, le **07/08/2009** à **19:12**

Bonjour, rnIl y a 9 neuf mois j'ai revendu une moto que j'avais acheter 2 ans auparavent .
Durant ces 2 ans j'ai perdu les papiers prouvant l'achat.rnLe particulier a qui j'ai vendu cette moto c'est fait arrêter par les gendarmes alors qui ne portait pas de casque et sans les papiers de ce véhicule.rnIl a informé les gendarmes qu'il m'avait acheté la moto et maintenant je suis convoqué au tribunal pour recel de bien volé.rnQu'es-ce que je risque?